

**R.M.D. MEDITERRANEE
C.M.D. LYON
299ème Régiment d'Infanterie**

Sathonay-Camp, le 31 Décembre 1993

Quartier Maréchal de Castellane
69580 SATHONAY-CAMP
Tél : 78.98.82.99 poste 247

Le Lieutenant-colonel COMPARAT
Commandant le 299ème Régiment d'Infanterie

A

Tous les cadres du Régiment.

Objet : information sur l'année 1994.

L'année 1993 a été satisfaisante pour le régiment : malgré les contraintes familiales et la pression professionnelle, un bon nombre d'entre nous a réussi à s'organiser pour consacrer un temps suffisant à sa mission de cadre de réserve.

L'année 1994 sera une année charnière, car la volonté politique d'accroître le rôle des réserves dans la Défense Nationale commence à se concrétiser.
Des changements importants sont en cours.

Mon but est de vous en informer.

Bonne année 1994 !

B. G.

1 L'INSTRUCTION

1.1 ORIENTATION GENERALE

Appliquer l'effort d'instruction sur l'emploi de mobilisation.

Les forces de réserve doivent être en mesure d'affronter les nouvelles formes de la menace au même titre que les formations d'active, et prendre en compte l'évolution du combat vers les zones urbaines.

Il est nécessaire de repenser l'instruction et d'évoluer vers un aspect plus dynamique des activités opérationnelles : rallye, tir, combat en zone urbanisée, etc.

Objectifs 1994

- Amener les commandants d'unité élémentaire, leur adjoint et les chefs de section d'appui à maîtriser la mise en oeuvre de leur formation,
- entretenir et développer les connaissances techniques et les capacités physiques des chefs de section/peloton, sous-officiers adjoints, chefs de groupe/patrouille/engin.

1.2 NOUVELLE ORGANISATION DE L'INSTRUCTION

1.2.1 L'INSTRUCTION INDIVIDUELLE

Pour l'instruction individuelle, pas de changement.

Les sous-officiers doivent prévoir au cours de leur carrière :

- une semaine de stage UV1 du BAS2
- deux semaines de stage UV2 du BAS2, une ou deux années après avoir réussi le stage UV1.

Les officiers doivent prévoir au cours de leur carrière :

- un stage d'aptitude à l'emploi de chef de section : deux semaines,
- un stage d'aptitude à l'emploi de commandant d'unité élémentaire : deux semaines,
- un stage d'aptitude à l'emploi d'officier supérieur : une semaine.

1.2.2 L'INSTRUCTION COLLECTIVE

L'organisation de l'instruction collective s'articule désormais autour du RALLYE, du CHALLENGE TIR, et des CONVOCATIONS SPECIFIQUES.

A - LE RALLYE

Le rallye était jusqu'en 1993 une activité facultative non soldée, distincte de l'emploi de mobilisation, l'organisation et l'entraînement étant à charge du CEPR de chaque département. Une dizaine de cadres du régiment étaient dispersés dans les équipes du Rhône, de l'Ain et de la Loire.

Désormais conçu comme une véritable épreuve opérationnelle du niveau unité élémentaire, son organisation et son entraînement sont à présent du ressort de chaque régiment d'infanterie de réserve, pour qui il constitue une activité majeure, obligatoire et soldée.

a) Cycle 1993-1994 : dispositions transitoires

Le 299 est tenu de présenter au moins deux équipes 299° RI à la finale de la CMD (composition d'une équipe : 1 commandant d'unité ou adjoint, 2 chefs de section, 3 chefs de groupe).

Les cadres du 299 actuellement équipiers d'une équipe CEPR pourront, s'ils le désirent, continuer à faire partie de cette équipe. Leur activité ne pourra ni être soldée ni être reconnue comme activité au 299.

Leur équipe pourra s'entraîner au sein de l'organisation mise en place par le 299.

Les autres cadres participeront à une des équipes 299° RI. Leur activité sera soldée et enregistrée comme activité au 299. La priorité sera donnée aux volontaires ; en cas d'insuffisance d'effectif, les postes d'équipiers et d'instructeurs seront pourvus par voie de convocation.

b) Cycle 1994-1995 : organisation définitive

Les équipes CEPR étant dissoutes, seuls les cadres affectés dans un corps de réserve pourront participer au rallye, au sein d'une équipe régimentaire.

Chaque compagnie devra entraîner un effectif correspondant à environ deux équipes, et présenter au moins une équipe à la finale de la CMD.

c) Organisation rallye du 299° RI en 1994

Responsable rallye : Commandant Daniel MEJEAN Tél. domicile : 78.44.07.64
La grange Tél. professionnel : 78.56.14.06
CHAUSSAN
69440 MORNANT

La cellule d'organisation, composée de chefs d'ateliers, d'instructeurs et de quelques cadres de soutien logistique, doit encore s'étoffer.

d) Programme d'entraînement du cycle 1993-1994

12 Janvier	20h00	99° RI à Sathonay-Camp	Instruction en salle
22 Janvier	13h30	99° RI à Sathonay-Camp	Habillement et entraînement terrain
09 Février	20h00	99° RI à Sathonay-Camp	Instruction en salle
19 Février	13h30	Fort de Vancia	Entraînement terrain
09 Mars	20h00	99° RI à Sathonay-Camp	Instruction en salle
19 Mars	13h30	La Valbonne	Entraînement terrain et tirs
06 Avril	20h00	99° RI à Sathonay-Camp	Instruction en salle
09-10 Avril		Camp de Chambaran	FINALE CMD LYON
27-29 Mai		ESAM à Bourges	FINALE NATIONALE

Les entraînements terrain se terminent le dimanche matin. Ils comptent pour une journée d'activité. L'instruction en salle commence directement (sans repas) et compte pour une demi-journée.

Que vous ayez le désir de servir comme équipier ou comme cadre de la cellule d'organisation, contactez directement et rapidement le responsable rallye.

A défaut, présentez-vous directement à la séance du 12 (tenue civile) ou du 22 Janvier (tenue de combat).

B - LE CHALLENGE TIR

Le challenge tir évolue lui aussi vers une forme plus opérationnelle :

- la finale de la CMD prend la forme d'un challenge course d'orientation-tir de combat,
- la finale nationale se déroule au CEITO du camp du Larzac (parcours et tirs opérationnels).

Le cycle 1993-1994 sera pour le 299 une période d'adaptation à la nouvelle formule et d'élargissement du recrutement. Notre objectif est la participation de 2 équipes conformes à la finale de la CMD.

A partir du cycle 1994-1995 l'organisation s'étoffera et l'entraînement s'affinera.

a) Organisation du challenge tir au 299° RI en 1994

Responsable tir : Capitaine Denis NOTTER Tél. domicile : 78.59.39.68
106 Rue Pierre VALDO Tél. professionnel : 77.28.68.68
69005 LYON

b) Programme d'entraînement du cycle 1993-1994

15 Janvier	14h00	Stand de tir de Vancia	Entraînement FAMAS
29 Janvier	14h00	99° RI à Sathonay-Camp	Entraînement PA
12 Février	14h00	Stand de tir de Vancia	Entraînement FAMAS
19 Mars	14h00	Lieu à définir	Entraînement à définir
09 Avril	14h00	Lieu à définir	Entraînement à définir
16 Avril		La Valbonne	FINALE CMD LYON
13-15 Mai		CEITO du Larzac	FINALE NATIONALE

Les entraînements durent environ 4 heures. Ils comptent pour une demi-journée.

Contactez directement et rapidement le responsable tir pour lui proposer votre participation. A défaut, présentez-vous directement à la séance du 15 ou du 29 Janvier (tenue de combat).

C - LES CONVOCATIONS SPECIFIQUES

Le rallye et le challenge tir sont à présent adaptés au besoin d'instruction militaire commune à tous les cadres d'unités élémentaires.

Ces deux activités constituent désormais la structure permanente et fondamentale au sein de laquelle chaque cadre agit, comme équipier ou comme instructeur selon son niveau de responsabilité.

Les convocations spécifiques ont pour but d'assurer l'instruction tactique spécialisée.

Exemples : - cadres des sections d'appui : instruction avec leur section homologue du 99ème RI,
- chefs de section combat : manœuvre de la section en zone urbanisée,
- chefs de groupe combat : combat dans les localités, mise en oeuvre d'un point de contrôle, commandement d'un groupe de combat d'active, etc.

Programme des convocations spécifiques du cycle 1993-1994

05 Février	Réunion des commandants d'unité
12-13 Février	PC TRANS annuel (état-major et commandement des unités élémentaires)
12 Mars	Chefs de section : instruction et tir
04 Juin	Cadres des sections : préparation de la convocation du 8 septembre
02-03 Juillet	Escadron : exercice terrain libre
09 Juillet	Réunion des commandants d'unité
13 juillet	Participation aux cérémonies de la fête nationale (prise d'armes et défilé)
08-10 septembre	Cadres des sections : exercice terrain libre combat urbain avec troupe d'active
17 Septembre	Réunion des commandants d'unité
04-06 Octobre	Ecole à feu AML 90 et canon 106 SR à Canjuers
Date à fixer	SER : instruction avec SER 99° RI
Date à fixer	SML : participation à une école à feu de la SML du 99° RI

1.2.3 LES ACTIVITES FACULTATIVES

Les activités facultatives ne sont pas soldées. Elles ont pour objectif d'entretenir et développer la condition physique et la cohésion des cadres du régiment.

a) Activités à dominante opérationnelle

12-13 Mars 14h00 Tous cadres, elle se déroule à la suite de la convocation des chefs de section. Tir à Vancia, suivi d'un raid de nuit. Fin d'exercice dimanche vers midi.

b) Activités à dominante entraînement physique

07-08 Mai Raid tous cadres "ARDECHE 94"
1er jour : raid à pied et bivouac ; 2ème jour : descente de l'Ardèche en canoé.

c) Activités à dominante relationnelle

04-05 Juin Journées Portes Ouvertes du 99° RI
(à confirmer) Tous cadres : cérémonie d'ouverture et permanence au stand du 299° RI.
Exposition de matériels du régiment, tenue de notre buvette.

2° quinz. juin Soirée de détente du 299 avec familles et invités.

Novembre Cérémonie du souvenir de l'association des anciens du régiment.

2 LA GESTION DES CADRES

Le projet de valorisation des réserves prévoit que, à terme, chaque cadre affecté dans un corps de réserve sera titulaire d'un véritable contrat annuel où seront précisés sa fonction, son programme de perfectionnement, la nature et le volume de ses activités, etc. Ce contrat sera assorti d'une indemnité forfaitaire indépendante de la solde perçue à l'occasion des activités.

Comme vous l'avez deviné à la lecture des nouvelles dispositions sur l'instruction, le niveau d'exigence monte d'un cran dès 1994 en ce qui concerne la nature et le volume des activités.

Nature des activités

Seules sont désormais prises en compte pour la notation annuelle et l'attribution des témoignage de satisfaction, les activités reconnues comme étant génératrices de qualification dans la fonction détenue ou en vue d'une fonction future.

Sont notamment exclues du décompte les activités, soldées ou non, :

- ne correspondant pas au niveau de grade ou à la fonction,
- attribuées forfaitairement,
- de cohésion, journées des familles, etc.,
- à caractère associatif, sécurité civile, etc.,
- ludiques ou sportives hors secteur militaire,
- voyages d'étude, accompagnateur d'équipes.

En ce qui concerne le 299, l'effet restrictif sera minime car il ne portera guère que sur les activités de détente pure hors secteur militaire : journée de détente en famille, repas de détente, etc.

Volume d'activité

Pour pouvoir être noté en fin d'année, un officier devra totaliser au minimum 6 journées d'activité reconnues.

Pour un sous-officier le minimum annuel reste fixé à une journée, mais l'expérience montre qu'en dessous de 4 à 5 journées l'avancement tarde et la progression dans les responsabilités est lente.

CONCLUSION GENERALE

De tout ce qui précède apparait clairement ce que le commandement attend de chaque cadre :

- une ou deux convocations spécifiques par an,
- participer au rallye ou au challenge tir comme équipier ou comme instructeur.

Un volume annuel suffisant doit être consenti pour réussir dans sa fonction et pouvoir mener une carrière normale :

- le sous-officier, et l'officier chef de section doivent envisager 6 à 12 journées, ce qui n'est pas énorme à condition de s'organiser un peu au niveau familial et professionnel,
- le commandant d'unité et son adjoint doivent envisager le double : il faut s'organiser sérieusement,
- l'officier de l'état-major doit envisager de 20 à 40 journées : il faut beaucoup de dévouement,
- le chef de corps consacre entre 60 et 80 journées à son régiment.

94010446

Les activités seront programmées selon les principes généraux qui animent le projet "RESERVES 2000". Dans le domaine de l'instruction, l'ordre des priorités repose sur les délais dont disposent désormais les forces pour se mettre sur pied et pour être en mesure de remplir leur mission. Ces délais, considérablement augmentés pour les forces de réserve, permettent en effet de mettre l'accent sur l'instruction des personnels plutôt que sur leur capacité à se mobiliser rapidement.

En outre, la mise sur pied des formations de réserve avec des appelés issus du service actif (les "disponibles") dispense de les instruire, puisque le niveau de compétence acquis durant le service militaire leur permet de conserver les savoir-faire nécessaires à un emploi dans une affectation de mobilisation (environ 2 ans).

Ces deux facteurs conduisent tout naturellement à donner la priorité à l'instruction des cadres qui doivent à tous les niveaux, constituer des équipes homogènes, compétentes, aptes à prendre en main la troupe qui leur serait confiée et à mettre en oeuvre les matériels.

Complétée par l'instruction des spécialistes nécessaires au fonctionnement de certaines cellules, l'instruction des cadres se traduit par des convocations sélectives, qui deviennent prioritaires par rapport aux convocations verticales, dont le nombre, la fréquence et les modalités devront désormais être conçus dans une autre optique.

1 - Instruction des cadres

Placée sous la responsabilité directe du chef de corps chargé de son organisation, l'instruction des cadres s'adresse à quatre niveaux différents, en fonction des responsabilités exercées au sein de la formation :

- niveau commandement et mise en oeuvre de la formation (niveau 1) comprenant :

- *chef de corps,
- *commandant en second,
- *officier opérations,
- *officier logistique,

- niveau commandement des unités élémentaires et des appuis (niveau 2) comprenant :

- *commandants d'unité,
- *officiers adjoints,
- *chefs d'élément d'appui,

- niveau d'exécution de la manoeuvre (niveau 3) comprenant :

- *chefs de section,
- *sous-officiers adjoints,

- niveau de commandement de la troupe (niveau 4)
comprenant :

*chefs de groupe, chefs de patrouille.

Echelonnée tout au long de l'année et organisée exclusivement par niveaux différenciés, faisant appel chaque fois que nécessaire à des instructeurs spécialisés extérieurs au corps, cette instruction doit poursuivre un triple objectif :

.1er objectif

Amener les équipes de commandement (niveaux 1 et 2) à maîtriser parfaitement la mise en oeuvre de leur formation, notamment à l'occasion d'un exercice de PC-TRANS annuel, conçu comme une véritable évaluation opérationnelle.

.2ème objectif

Entretenir et développer les connaissances techniques et les capacités physiques des cadres d'exécution (niveaux 3 et 4) à l'occasion de séances pratiques et attractives dont l'aboutissement serait d'acquérir la capacité à concourir aux épreuves du rallye des réserves, désormais conçu comme une épreuve opérationnelle du niveau de l'unité élémentaire, donc parfaitement adapté aux besoins des cadres de ce niveau.

.3ème objectif

Préparer la mise sur pied de la formation.

2- Instruction des spécialistes-emploi

Dans le même esprit, et avec le même niveau de priorité, la formation et l'entraînement des spécialistes-emploi seront entrepris dans les mêmes conditions, c'est-à-dire à raison d'environ 3 à 5 séances de travail par an.

3- Nature des convocations (*)

Les niveaux de convocations sont les suivants :

- Convocations sélectives

Elles ont pour but d'instruire les cadres et les militaires du rang spécialistes dans leur fonction de mobilisation.

Les 3 types de convocations sélectives sont :

*CS1

Ces convocations concernent les cadres de l'Etat-Major des régiments et les commandants d'unités élémentaires.

*CS2

Ces convocations s'adressent aux cadres des unités élémentaires. Elles concernent les chefs de groupe (CS2 chefs de groupe), les chefs de section (CS2 chefs de section) les capitaines (CS2 capitaines) ou tous les cadres de la compagnie (CS2). Du point de vue organisation, une convocation sélective peut regrouper une seule unité élémentaire ou tout ou partie des unités du régiment.

*CS3

Ces convocations intéressent les spécialistes du régiment (transmissions, armes lourdes, armes antichar). Le facteur rentabilité devant être recherché, une CS3 peut être réalisée lors d'un exercice, d'une campagne de tir ou d'un camp du régiment d'active parrain ou dérivant. Dans ce cas les spécialistes de réserve sont en doublure des personnels d'active.

- Convocations verticales

Il existe deux types de convocations :

*Convocation verticale de régiment (CVR)

Cette convocation concerne tous les cadres et les militaires du rang d'un même régiment. Dans un but d'économie et d'efficacité, ce type de convocation ne sera pas effectué en 1995.

*Convocation verticale d'unité (CVUE)

Cette convocation intéresse tous les cadres et les militaires du rang d'une même unité élémentaire. Ce type de convocation a été limité dans un but d'efficacité et d'économie, l'effort étant porté sur l'instruction des cadres. Cependant, pour permettre aux cadres de contact de commander, les corps de réserve ont la possibilité d'être renforcés par des militaires du rang d'active provenant de leurs corps parrains ou dérivants.

(*) Les définitions figurant dans ce paragraphe et en particulier leurs abréviations (entre parenthèses dans le texte) devront être employées exclusivement pour l'établissement des planifications envoyées au BFI.

ANNEXE 2

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

PRIMO : L'enveloppe des crédits qui devrait être sensiblement identique à celle de 1994 sera construite de façon à permettre :

- 1°) de solder les contrats réserve active (CRA) accordés aux cadres occupant des fonctions précises sur la base des directives explicitées ci-après.
- 2°) de solder l'instruction et l'entraînement accomplis dans le cadre du régiment.

SECUNDO : Marquant le début de l'application des principes prévus par le plan "RESERVES 2000" les C.R.A. qui seront prochainement remplacés par des Engagements Spéciaux devront être attribués, systématiquement à tous les cadres volontaires affectés, sur la base de la grille suivante :

FONCTION	NOMBRE DE CADRES	DUREE DU CRA (jours)		MONTANT TOTAL
		ACTIVITES	CONTRAINTES	
Chef de corps	1	20	10	22 000 F
Cdt en second	1	15	5	12 000 F
Chef du BOI	1	10	5	8 000 F
Officier LOG	3	7	3	15 000 F
Cdt d'unité	6	7	3	28 000 F
P.S.O.	1	7	3	4 000 F
Chef de section	20	5	0	35 000 F
Chef de groupe	60	5	0	80 000 F
TOTAL	93			204 000 F

Ils rétribuent selon la répartition indiquée dans le tableau ci dessus :

- un nombre minimum d'activités obligatoires qui sont dues par le réserviste
- un nombre forfaitaire de jours d'astreinte liés aux charges inhérentes au poste tenu et aux contraintes de service qu'il implique.

Lorsque le réserviste dépasse le volume d'activités ainsi rétribuées par son contrat, il est alors normalement soldé sur le budget activités du corps.

ANNEXE 3

PREVISION ACTIVITES 1995

N°	Dates	Lieux	Bénéficiaire	But du renforcement	Moyens	
					Accordés	Fournis par
1	Mars - Avril (3 Jours)	Camp CHAMBARAN	CMD LYON	Soutien du rallye des réserves	- 1 unité élémentaire soutien - 25 P4	27° DA
2	Mars - Avril (2 jours)	LA VALBONNE ou CHAMBARAN	CMD LYON	Soutien du concours de tir des réserves	- Soutien 3/10/30	22° RI
3	48 heures (à déterminer)	VALENCE	75° RI	Exercice PC trans	- 1/5/10	1° RS
4	4 x 48 heures (à déterminer)	VALENCE	75° RI	4 convocations sélectives de cadres	- 1/5/10	1° RS
5	48 heures (à déterminer)	VALENCE	75° RI	1 convocation cadres d'UE avec troupe de manoeuvre	- 2 sections INF	1° RS
6	48 heures (à déterminer)	CHAMBERY	15° BCA	Exercice PC trans	- 1/5/10	13° BCA
7	4 x 48 heures (à déterminer)	CHAMBERY	15° BCA	4 convocations sélectives de cadres	- 1/5/10	13° BCA
8	48 heures (à déterminer)	CHAMBERY	15° BCA	1 convocation cadres d'UE avec troupe de manoeuvre	- 2 sections INF	13° BCA
9	48 heures (à déterminer)	VARCES	140° RIA	Exercice PC trans	- 1/5/10	27° RCS
10	4 x 48 heures (à déterminer)	VARCES	140° RIA	4 convocations sélectives de cadres	- 1/5/10	27° RCS
11	48 heures (à déterminer)	VARCES	140° RIA	1 convocation cadres d'UE avec troupe de manoeuvre	- 2 sections INF	27° BCA
12	48 heures (à déterminer)	CLERMONT-FERRAND	292° RI	Exercice PC trans	- 1/5/10	92° RI
13	4 x 48 heures (à déterminer)	CLERMONT-FERRAND	292° RI	4 convocations sélectives de cadres	- 1/5/10	92° RI
14	48 heures (à déterminer)	CLERMONT-FERRAND	292° RI	1 convocation cadres d'UE avec troupe de manoeuvre	- 2 sections INF	92° RI
15	48 heures (à déterminer)	MONT VERDUN	133° RI	Exercice PC trans	- 1/5/10	CXM 01
16	4 x 48 heures (à déterminer)	MONT VERDUN	133° RI	4 convocations sélectives de cadres	- 1/5/10	CXM 01
17	48 heures (à déterminer)	MONT VERDUN	133° RI	1 convocation verticale d'une UE	- 1/5/10	CXM 01

N°	Dates	Lieux	Bénéficiaire	But du renforcement	Moyens	
					Accordés	Fournis par
18	48 heures (à déterminer)	LA VALBONNE	299° RI	Exercice PC trans	- 1/5/10	99° RI
19	4 x 48 heures (à déterminer)	LA VALBONNE	299° RI	4 convocations sélectives de cadres	- 1/5/10	99° RI
20	48 heures (à déterminer)	LA VALBONNE	299° RI	1 convocation cadres d'UE avec troupe de manœuvre	- 2 sections INF - 1/5/10	99° RI
21	48 heures (à déterminer)	SATHONAY	99° RI dérivé	Exercice PC trans	- 1/5/10	99° RI
22	4 x 48 heures (à déterminer)	SATHONAY	99° RI dérivé	4 convocations sélectives de cadres	- 1/5/10	99° RI
23	48 heures (à déterminer)	SATHONAY	99° RI dérivé	1 convocation cadres d'UE avec troupe de manœuvre	- 2 sections INF	99° RI
24	23 au 24 octobre	CANJUERS	CMD LYON	Ecoles à feu centralisées MILAN et 106 SR	- 1/3/10	CM 38
25	3 x 48 heures (à déterminer)	LA VALBONNE	Détachement garde de LEYMENT	3 convocations sélectives de cadres	- 1/5/10	CXM 01
26	1 x 48 heures (à déterminer)	LA VALBONNE	Détachement de LEYMENT	1 convocation verticale d'UE	- 1/5/10	CXM 01

DESTINATAIRES

Pour action :

LCL CHOISY	292° RI
LCL BOULLE	140° RIA
LCL COMPARAT	299° RI
LCL BEAUMORD	133° RI
LCL GASTOU	75° RI
LCL TIOLLIER	15° BCA

CXMO1
 CM 38
 99° RI
 22° RI

Pour info :

DMD 69 - DMD 38 - DMD 63 - DMD 01 - DMD 26 - DMD 73 - DMD 74
 6° DLB
 27° DA
 92° RI
 13° BCA
 27° BCA
 27° RCS
 1° RS
 ENTSOA (pour 86° RI)
 COL MUDLER Conseiller réserve

COPIE INTERIEURE

BMT - B.LOG - B.EMPLOI - S/CHEF EMPLOI